PRÉFÈTE
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

portant ouverture de la consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté d'agglomération du Pays de l'Or concernant le projet de création d'un système d'endiguement pour la protection rapprochée de Lansargues contre les crues de la Viredonne

Une consultation du public sur le projet susvisé, d'une durée de 3 mois, est prescrite **:**
du lundi 7 décembre 2026 à 9h00 au lundi 8 mars 2027 à 17h00 inclus.

Cette consultation concerne la commune de Lansargues, lieu implantation du projet et siège de la consultation.

M. Pascal LOUCHET, ingénieur environnementaliste retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Montpellier. Il sera remplacé par M. François COLAS, commissaire-enquêteur suppléant, en cas d'empêchement.

Pendant la durée de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'incidence, le résumé non-technique, les plans et annexes sont consultables :

– sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant :

https://www.democratie-active.fr/protection-inondations-viredonne-lansargues-web/

– sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :
https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/CONSULTATIONS-DU-PUBLIC-PARALLELISEES ;

– au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous préalable au 04 67 61 61 61 ;

– sous format papier, sur demande présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de la consultation auprès de la préfecture de l'Hérault – bureau de l'environnement – téléphone 04 67 61 61 61.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra également consigner ses observations et propositions :

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34 062 MONTPELLIER Cedex 2
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr/
@Prefet34

– sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant :

https://www.democratie-active.fr/protection-inondations-viredonne-lansargues-web/

– par mail à l'adresse électronique suivante : inondations-lansargues@democratie-active.fr

– par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

M. le Commissaire Enquêteur – système d'endiguement –

Mairie de Lansargues, Place Saint Jean – 34130 LANSARGUES

Toute personne souhaitant échanger avec le commissaire-enquêteur pourra en faire la demande par courriel à l'adresse susvisée ; un échange téléphonique ou toute autre modalité pourront alors être organisés.

Deux réunions publiques seront tenues à la mairie de Lansargues :
Salle du Conseil Municipal et des Mariages, Place Saint Jean, 34130 Lansargues
aux dates et horaires suivants :

– ***réunion d'ouverture*** : le lundi 7 décembre 2026 de 18h00 à 20h00.

– ***réunion de clôture*** : le lundi 8 mars 2027 de 18h00 à 20h00.

Ces réunions publiques feront l'objet d'un compte-rendu afin de garantir l'exactitude des échanges.

Durant toute la durée de la consultation, les avis des services sollicités seront annexés au fur et à mesure au dossier et pourront être consultés.

À la fin de la consultation, le commissaire-enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses observations et de ses conclusions motivées à la préfète de l'Hérault (3 exemplaires) et à Mme la présidente du TA de Montpellier (1 exemplaire).

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an, au plus tard à la date de la publication de la décision, sur le site internet de l'État de l'Hérault via le lien indiqué supra.

À l'issue de la consultation du public, la préfète de l'Hérault prendra par arrêté préfectoral une décision d'autorisation ou de refus de la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté d'agglomération du Pays de l'Or.

Fait à Montpellier, le 16 NOV. 2026

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale

Véronique MARTIN SAINT LEON